

La vie Monétéronne

BULLETIN MUNICIPAL N° 12 - Donnons du sens à notre « VIVRE ENSEMBLE »

Edito : Révision du PLU

Notre quotidien est composé d'une multitude d'éléments très matériels. Se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer, se détendre, se cultiver... sont autant de facteurs qui contribuent à notre bonheur ou désagrément à vivre ensemble.

Tout ceci s'articule autour de l'organisation de notre village, qui est décrit au travers d'un document d'urbanisme, nommé Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'Urbanisme, un patrimoine commun à partager, pour bien vivre ensemble.

Un PLU documente une vision prospective de l'évolution de la commune sur des thématiques comme le zonage de constructibilité, la définition des zones d'activités économiques, des zones agricoles, les zones à usages collectifs (stades, gymnases, écoles,...), les schémas de circulation, mais aussi les règles architecturales créant ou préservant l'aspect et la typicité de nos constructions aux couleurs du Trièves.

Notre PLU a été initialisé au début des années 2000 et a été modifié à plusieurs reprises, la dernière datant de 2012. Son plan d'aménagement et de développement durable arrivant en fin de vie, et afin de le rendre compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (ScoT) de la région grenobloise, la révision de notre PLU est donc lancée...

Ceci nous projettera collectivement vers une réflexion sur l'avenir de notre commune pour les 10 à 20 ans qui viennent. Ce travail, accompagné par un bureau d'étude en cours de sélection, va se dérouler sur les 2 à 3 années à venir, et nous souhaitons vivement réfléchir avec le plus grand nombre de nos concitoyens pour bâtir les fondements de notre « vivre ensemble » de demain.

Vous l'avez compris, l'enjeu est important pour notre vie collective, et nous avons besoin de vous pour que ce projet soit une réussite partagée.

Nous vous invitons donc à venir participer largement, de manière ponctuelle ou assidue à ces moments de rencontre autour du PLU, qui vous seront annoncés entre autres par notre bulletin.

Nous vous disons donc, à très bientôt, pour échanger et construire notre « Vivre Ensemble » !!

Eric FROMENT, adjoint.

Dates des prochaines rencontres Municipales ouvertes :

CONSEIL MUNICIPAL :

Prochaine réunion : 7 septembre à 20h

COMMUNE PROPRES :

Groupe de travail le 16 septembre à 19h30

VOIRIE :

Groupe de travail « Grand Rue » le 17 sept. à 20h15

CULTURE :

Commission le 23 septembre à 20h30

URBANISME – PATRIMOINE :

Groupe de travail PATRIMOINE le 30 sept. à 19h

Groupe de travail PATRIMOINE le 4 nov. à 20h15

Dans ce numéro :

Révision des listes électorales → Page 2

Groupe de travail Voirie-Grand Rue → Page 2

Déclarer sa ruche → Page 2

Bilan animations de l'été → Page 3

Information associations → Page 3

Animations du mois de septembre → Page 4

Lionel Riendet raconte... → Page 5

Zoom sur : la pharmacie du village → Pages 6 et 7

Programme ciné / Recette du mois → Page 8

Contactez la Mairie : 04 76 34 06 20 - mairie@monestierdeclermont.fr / ouverture : Lundi -> Samedi 9h-12h



Révision exceptionnelle des listes électorales en 2015



– AVIS AUX ELECTEURS –

L'inscription sur les listes électorales est certes un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Tous les Français(es) majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

→ Les jeunes de 18 ans recensés lors de la journée Défense et Citoyenneté sont inscrits d'office sur les listes électorales de leur commune. Cependant, dans le cas où ils n'auraient pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office ou s'ils ont déménagé, ils doivent tout de même faire une démarche volontaire d'inscription auprès de leur mairie.

Les demandes peuvent être faites en mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus, par les intéressés eux même, par une personne dûment mandatée, par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, ou en ligne pour les mairies équipées de la téléprocédure.

Les inscriptions déposées avant le 31 décembre permettent normalement de voter à compter du 1er mars de l'année suivante. **Cependant, exceptionnellement en 2015, afin de permettre au plus grand nombre de participer aux élections régionales en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées jusqu'au 30 septembre 2015 seront prises en considération pour pouvoir voter dès le 1er décembre 2015.**

En revanche, les demandes déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront de voter qu'à compter du 1er mars 2016.

Les électeurs trouveront tous les renseignements complémentaires en mairie.

Groupe de travail « Voirie Grande Rue »

Une réflexion est engagée sur l'amélioration de la circulation (automobile, cyclo, piétonne,...) et le stationnement dans la Grande Rue en partie centrale du village. Pour ce faire, un groupe de travail, ouvert à tous, se réunira la prochaine fois le **jeudi 17/09/2015 à 20h15** en Mairie.

Un échange public aura lieu sur cette thématique le **jeudi 08 octobre 2015 à 19h30** en Mairie, afin de recueillir toutes les bonnes idées d'améliorations.

Nous vous attendons nombreux pour venir échanger !!

Ma ruche je l'aime, je la déclare.

Toute personne possédant ou détenant des ruches est invitée à les déclarer.

→ Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration soit obligatoire et ce, **dès la première ruche**, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective.

Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers.

Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides

→ Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

→ Comment les déclarer ?

Deux moyens sont disponibles :

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



Merci pour les abeilles !

Animations de l'été 2015 : un bilan positif.

- C'est sous un beau soleil d'été que s'est déroulée, samedi 18 juillet, « la Ripaille » organisée par l'UECM autour d'une centaine de personnes. Pour cette occasion, la Grand Rue a été transformée en un lieu convivial où tables et chaises sont venues remplacer les voitures. Les villageois ont profité d'un barbecue géant tenu par nos commerçants et le comité des fêtes dans une ambiance festive. Le repas a été prolongé par un défilé de motos et de voitures suivi du traditionnel « défilé de mode » organisé par la boutique « Art Monie ». Tout le monde est reparti l'esprit léger en attendant de se retrouver l'année prochaine.

- Beaucoup de monde également pour célébrer la fête nationale au village. Après la descente aux flambeaux jusqu'au stade, toujours très appréciée des enfants et le traditionnel feu d'artifice très réussi, les fêtards ont pu danser sur des rythmes rock ou « années 80 », et se désaltérer à la buvette tenue par le comité des fêtes.



- Cette année, les écoles et le collège ont pu se partager les bassins de la piscine durant tout le mois de juin, pour la plus grande joie des enfants. Plaisir partagé par le public qui semble avoir beaucoup apprécié également de pouvoir se baigner dès les week-ends de juin. Une initiative à renouveler l'année prochaine, sans faute ! Les cours d'aquagym animés par Sandrine ont toujours autant de succès, et la canicule aidant, la piscine a connu cet été une grande affluence. Un grand merci au personnel pour son travail !

Du côté des associations :

Le ski club :

Le ski club est une association créée en 1947, il a pour objet la pratique de l'éducation physique et du ski sous toutes ses formes et est ouvert à tous (Trièves et environ).

On y distingue différents niveaux : compétiteurs, loisirs et mini club.

Dans une ambiance familiale, on se retrouve aussi bien pour de la compétition, du plaisir, des rires, des courses, des sorties, des stages, etc...

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
Le président, René Pini par mail ou téléphone 06.22.73.52.12 ou rene.pini@sfr.fr

Cours de YOGA :

A partir du 15 septembre 2015, l'association Bien-Être & Sens propose des cours de YOGA chaque mardi matin, de 9H45 à 11H00, au Granjou.

Les cours sont multi-niveaux, dans le respect de chacun.

Ainsi, jeunes ou moins jeunes, sédentaires ou actifs, hommes ou femmes...peuvent bénéficier de cette activité.

Pour tout renseignement : 07 71 04 69 53
<mailto:stephaneskowronski@gmail.com>
www.bienetreetsens.com

Don du sang :

La prochaine collecte de sang à Monestier de Clermont aura lieu le jeudi 1^{er} octobre au nouveau gymnase à partir de 16h30.



Monestier de Clermont à travers les siècles : Lionel Riondet raconte ...

L'Auberge de la Chasse Royale



En face de l'église, à l'ancien emplacement de la mairie, bâtiment occupé de nos jours par la bibliothèque municipale et la maison des Associations, se dressait jusqu'au milieu du XIXe siècle l'auberge de la Chasse Royale.

Cette appellation surprenante lui avait été donnée il y a fort longtemps en raison d'un fait dont la tradition orale a conservé la mémoire. Reportons-nous un peu plus de cinq siècles et demi en arrière, au milieu du XVe siècle...

Le Dauphiné est alors gouverné par le dauphin Louis, fils du roi Charles VII.

Celui-ci y avait « exilé » ce fils turbulent qui, en proie à un précoce appétit du pouvoir, convoitait sa place et complotait contre lui.

Le dauphin Louis réside à Grenoble et administre notre province de 1447 à 1456, se faisant en quelque sorte « la main » avant de devenir, sous le nom de Louis XI, un des plus brillants rois que la France ait connu.

Dans sa jeunesse, Louis est un jeune homme en pleine santé qui s'adonne au sport de l'époque, la chasse, dont il est un pratiquant assidu. Mais pas n'importe quelle chasse ! Il s'agit de traquer les deux fauves qui hantaient alors la contrée : l'ours et le loup.

A cet effet, le dauphin se rend régulièrement dans notre beau Trièves. Il loge alors dans les châteaux de la région, notamment à Montmeilleur (près de Mens) et à Ruthières (près de Chichilianne). Il séjourne aussi à Monestier-de-Clermont, non pas au château Bardonenche qui n'existait pas encore, mais dans une auberge au cœur du village.

Fortement marquée par la présence du futur roi de France, la population ne tarda pas à désigner cette auberge sous le nom de « Chasse Royale ». Et le lieu va profiter de cette notoriété pendant près de 400 ans... La mémoire locale rapporte que l'auberge possédait de très belles écuries voûtées. Elle détenait sans doute aussi le relatif confort de l'époque pour en faire un lieu d'hébergement prisé.



Au milieu du XIXe siècle, la bâtisse est très délabrée. La commune l'achète en 1872, la rase et construit à son emplacement, légèrement en retrait de la Grand-rue, un vaste bâtiment qui abritera pendant un siècle la mairie, la justice de paix et les écoles.

Un étage sera rajouté en 1908 pour assurer le logement des enseignants.

Dans les années 1980, lorsqu'on attribua un nom aux rues du village, la petite ruelle qui jouxte ce bâtiment fut judicieusement dénommée rue du Dauphin, en souvenir des séjours que fit à Monestier l'illustre personnage.



Les animations du mois de septembre :

► Samedi 12 septembre : Forum des Associations et Vide-Grenier

→ Le Forum des Associations se déroulera comme d'habitude à l'ancien gymnase de Monestier de Clermont, de 9h à 13h

- Infos au 04 76 34 28 40



→ Le Vide Grenier étalera ses merveilles dans la Grand-Rue dès 9h et jusqu'à 18h

Rappel : réservation des emplacements auprès des boutiques « A Travers Champs » et « Art Monie ». Il reste quelques places

► Samedi 19 septembre : Les Journées du Patrimoine

Cette année, la commune de Monestier de Clermont a décidé de préparer une manifestation de qualité pour honorer ces Journées du Patrimoine. Ayant choisi comme thème « les hôtels durant les années 1900 », la commission patrimoine s'est alliée Lionel Riondet pour nous concocter une animation à la fois originale et instructive : une balade accompagnée, dans l'ambiance de notre village au début du siècle dernier.

Amateur passionné d'Histoire depuis toujours et membre de l'association « Les Amis de la Vallée de la Gresse » depuis 25 ans, féru d'histoire locale et conteur passionnant, le nom de Lionel Riondet s'est imposé de lui même comme narrateur de cette journée.

Au départ de la gare de Monestier de Clermont, ce circuit pédestre urbain nous mènera à la recherche d'un hôtel, en 1900, en suivant un itinéraire accompagné et commenté, passant par les sites d'hôtels de l'époque dans notre village.

→ Pour participer à ce parcours historique animé, rendez-vous à la gare de Monestier de Clermont à 15h00, où nous attendrons les arrivées des trains et de leurs passagers venant de Grenoble ou de Clelles.

Les costumes ou accessoire(s) d'époque 1900 sont vivement conseillés !

Le parcours se terminera par un « pot » dans un prestigieux hébergement touristique : le château de Bardonenche (début du XVIIe s.)

Renseignements (inscriptions préalables possibles) en Mairie de Monestier – 04 76 34 06 20
Départ unique de la gare: Samedi 19 septembre à 15h00



Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au **06 48 72 86 96**



ZOOM sur : La pharmacie du village



Depuis le mois de mai dernier, la pharmacie de notre village a été transférée au 31 Grand Rue, près de la maison médicale. Il faut reconnaître que l'ancien local, avec ses 7 m² d'espace public, était vraiment exigü... Comme sa configuration et son emplacement ne permettaient pas d'effectuer des travaux pour la remettre aux normes, ce transfert s'imposait dans de nouveaux locaux.

Depuis près de 7 ans, Martine Reymermier, titulaire, rêvait et préparait cette nouvelle pharmacie spacieuse, lumineuse, pratique, sécurisée, avec un beau parking (Attention, il est fermé en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie pour des raisons de sécurité!)

Elle a conçu ce projet et réalisé elle-même les plans, validés par un architecte, en fonction des besoins de la clientèle et des normes très strictes et contraignantes inhérentes à la pharmacie, en matière de sécurité et conservation des produits et d'accueil des personnes à mobilité réduite et handicapées.

Elle a choisi de démarrer ses travaux avec l'aide du GILIF, une entreprise de réinsertion basée à Jarrie qui permet à des jeunes, exclus du système, de s'essayer sur différents corps de métier afin de découvrir un domaine qui les attire. Ils sont ensuite réinsérés dans une entreprise travaillant dans le domaine choisi. Les travaux, qui nécessitaient d'autres professionnels, ont été réalisés par des entreprises locales et la collaboration entre tout ce petit monde s'est avérée excellente et joyeuse.

En intégrant dans son projet toutes ses connaissances et sa pratique du métier, Martine est parvenue à améliorer à la fois l'accueil et le service aux clients mais également les conditions de travail des employés. Un espace livraison a été conçu pour la sécurité du livreur de nuit (parking fermé, sas, alarme...), avec un poste arrière facilitant la gestion des stocks et la préparation des ordonnances. Une pièce aux normes est réservée à l'activité préparatoire et laboratoire. Un coffre-fort garde les produits stupéfiants, un réfrigérateur, nouvelle norme, maintient la chaîne du froid pour conserver les produits sensibles. L'accès au stock est facilité par un large espace de circulation et de nombreux meubles de rangement et de classement.

Quitte à être qualifiée d'« atypique », Martine Reymermier a tenu à garder les immenses baies vitrées vierges de tout panneau ou présentoir publicitaire, afin de préserver la vue imprenable sur le balcon-est du Vercors.

Ainsi, la nouvelle pharmacie de Monestier de Clermont reçoit ses clients dans une salle spacieuse et lumineuse, climatisée, insonorisée et harmonieusement décorée.

Du côté des murs blancs, des parements de bois clair rappellent l'ancienne pharmacie dont elle a gardé également les vieux bocal à remèdes qui trônent derrière les 5 banques d'accueil principales.

Cet espace est plus spécialement dédié aux médicaments délivrés sur ordonnance.





Du côté des murs verts (à gauche en entrant), une 6ème banque d'accueil a été installée à destination des mamans qui peuvent garder un œil sur leurs petits en les installant à la petite table de jeu juste à côté.

Dans cet espace, on trouve des produits en libre-service pour les bébés, les enfants, les mamans, les papas ... En accord avec les nouvelles normes, un espace orthopédique fermé reçoit les personnes en toute confidentialité pour essayer leurs atèles, ceintures dorsales ou autres bas de contention (de marques françaises!)

Les belles dimensions du local ont permis à Martine Reymermier d'installer des gondoles centrales basses pour développer convenablement les produits de parapharmacie, qu'elle s'efforce de proposer à des prix très compétitifs sur un affichage électronique dernier cri.



En plus de l'habituelle « zone de courtoisie » à proximité des banques d'accueil, vous remarquerez un autre espace

fermé : « l'espace de confidentialité »

Il permet d'accueillir les personnes pour des entretiens thérapeutiques ou faire de la prévention.

Ainsi, si vous suivez un traitement chronique, la sécurité sociale pourra vous inviter à un entretien avec votre pharmacien, pour obtenir des explications ou être accompagné dans l'observance des traitements prescrits par votre médecin. Si vous êtes intéressé, c'est dans ce local que vous serez reçu.

Mais n'importe qui peut également, de son plein gré, venir y faire prendre sa tension artérielle, recevoir une consultation diététique, une aide au soeuvrage tabagique, un suivi de sa glycémie...

Un autre nouveau service proposé est le « PDA » ou Préparation de Dose Administrée. Il s'agit de préparer à l'avance, à l'intention des maisons de retraite, les piluliers de chaque résident.

Ces nouveaux services, aujourd'hui gratuits (les pharmaciens ne sont pas rémunérés pour ces actes), sont en expérimentation et proposés par le ministère de la santé dans le cadre de la prévention des maladies liées à notre mode de vie. Ils deviendront sans doute payants.

Ainsi, le métier de pharmacien évolue. L'objectif est de mettre en place un travail en réseau des services médicaux, un accompagnement pluridisciplinaire du malade.

En plus de sa rémunération actuelle « à la marge » (vente), le pharmacien en viendra certainement à une rémunération à l'acte pour ces nouveaux services.

Jeanne Lucsanzky

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos ordonnances dans la boîte aux lettres dédiée à cet effet près du portail. Elle est relevée aux heures d'ouverture (8h30 et 14h30). Vous pouvez aussi les envoyer par fax au 04 76 34 10 15 ou par mail à pharmacie.reymermier@gmail.com

Ouverture :
Du lundi au vendredi :
8h30 – 12h / 14h30 – 19h
Le samedi :
8h30 – 12h / 14h30 – 18h

L'écran Vagabond du Trièves :

A voir en Septembre:

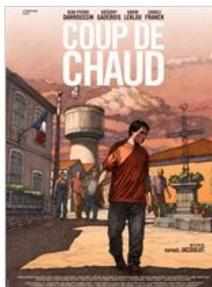
● Du 3 au 15 septembre :

Le Petit Prince
Tale of Tales
Les bêtises



● Du 16 au 29 septembre :

Coup de chaud
Sur la ligne
Rango



Infos complémentaires sur les films, les horaires, les villages et les salles : rendez-vous sur le site de l'Ecran Vagabond :

<http://ecran-vagabond-trieves.blogs.allocine.fr/>

La Recette du Mois :

Mousse de Mascarpone au citron

Pour 4 personnes :

Préparation 30 minutes, repos 6h.

Ingrédients :

3 citrons jaunes
160g de sucre
3 œufs
360g de mascarpone
12 amarettis ou biscuit à la cuillère.

Préparation :

- lavez les citrons, prélevez le zeste d'un citron puis pressez les trois.

Mélangez le sucre dans un récipient avec les jaunes d'œufs pour les faire blanchir.

- Ajoutez le mascarpone, le jus et les zestes de citron. Montez les blancs d'œufs en neige bien ferme puis incorporez-les très délicatement à la préparation.

- cassez les biscuits en petits morceaux. Répartissez la moitié de la mousse au citron dans des verres. Déposez ensuite des morceaux de biscuits dessus puis complétez avec de la mousse.

- Placez les verres de mousse pendant 6 h au frais. Au moment de servir décorez la surface avec des miettes de biscuits et des zestes de citron.

Astuce à la place du jus de citron vous pouvez mettre un sirop de framboise ou de fruits de la passion fait maison.....un vrai régal.



Une recette de Chrystel :

La mousse de mascarpone au citron
...

Nous attendons vos recettes sur ivm@monestierdeclermont.fr

La Vie Monétérone
Mairie
38650 Monestier de Clermont

Directeur de la publication :
René Chalvin

Directrice de rédaction :
Chrystel Riondet

Comité de rédaction :
Marie-Claude Donnat
Pierline Hunckler
Jeanne Lucsanszky
Dominique Parlouar
Céline Vallier
Marc Delmas
Laurent Viillard